

Réunion du Conseil - (Séance publique)
Le 18 janvier 2023 à 19 heures

<p>Réunion Microsoft Teams Cliquez ici pour participer à la réunion</p>
<p>Salle du Conseil, en mode hybride et présentiel, au 116, Cornélius Parkway, Toronto, ON Si vous désirez assister en présentiel, merci de communiquer avec la secrétaire de séance, M^{me} Corine Céline, à celinem@csviamonde.ca d'ici midi, le 18 janvier 2023.</p>

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : **647 244-9631**

Membres du Conseil présents :	
Mme Kristine Dandavino Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings	Mme Emmanuelle Richez - Essex
M. Benoit Fortin (Vice-président) Toronto (Est)	M. Yvon Rochefort Peel
M. Pierre Gregory Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	Mme Stefania Sigurdson Forbes York
M. Éric Lapointe Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe	M. Marcel J. Tikeng Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake
Mme Geneviève Oger (Présidente) Toronto (Ouest)	VACANT Toronto (Centre)
M. David O'Hara Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron	
M^{lle} Marème Diongue - Élève conseillère	M^{lle} MarieLys Wabgou - Élève conseillère

Membre du Conseil absent :
M. David Paradis (Absent) Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia)

Membres de l'administration	
M. Michel Laverdière Directeur de l'éducation et secrétaire par intérim	M^{me} Sonia N. Likibi Directrice des ressources humaines
M^{me} Dounia Bakiri Adjointe à la surintendance de l'éducation temporaire	M^{me} Mirela Lonian Surintendante de l'éducation par intérim
M^{me} Corine Céline Secrétaire de séances	M. Jason Rodrigue Surintendant des affaires et trésorier
M. Roland Desloges Surintendant de l'éducation	M. Olivier St-Maurice Surintendant de l'éducation par intérim
M. Hugues Kamga Wambo Surintendant de l'éducation	M^{me} Isabelle Turcotte Surintendante de l'éducation
M. Miguel Ladouceur Directeur du SIEP	M^{me} Tricia Verreault Surintendante exécutive de l'éducation
M. Steve Lapierre Directeur des communications et du marketing	

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

1.1 [Reconnaissance des territoires des peuples autochtones](#)

2. AFFAIRES COURANTES :

2.1 Approbation de l'ordre du jour

2.2 Déclaration de conflit d'intérêts

2.3 [Adoption du procès-verbal de la séance publique du Conseil tenue le 9 décembre 2022](#)

2.4 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du Conseil tenue le 9 décembre 2022

3. DÉLÉGATION (s'il y a lieu)

4. RAPPORTS D'INFORMATION

4.1 Rapport de la présidence

4.2 [Rapport de la direction de l'éducation par intérim](#)

4.3 Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles

4.4 Tour de table des activités des autres membres du Conseil¹

4.5 [Correspondance – décembre 2022 et janvier 2023](#)

4.5.1 Lettre en date du 8 décembre 2022, adressée à la présidente du Conseil, Mme Oger pour la remercier de sa lettre de félicitations et de remerciement de la part de M. Fabien Hébert, président de l'AFO;

4.5.2 Lettre en date du 9 décembre 2022, adressée à la présidente du Conseil, Mme Oger et M. Michel Laverdière, directeur de l'éducation par intérim pour les remercier de leur lettre, à l'occasion du 50^e anniversaire du Centre de Hamilton, de la part de Marie-France Lefort, présidente et Julie Jardel, directrice générale;

- 4.5.3 Réponse en date du 12 janvier 2023, adressée à M. Jean-François Pagé au sujet de la demande pour réinstaurer les masques dans les écoles, de la part du directeur de l'Éducation par intérim, M. Laverdière.

5. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

5.1 BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

- 5.1.1 Assermentation du conseiller scolaire de la région du Niagara
- 5.1.2 [2^e Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025](#)
- 5.1.3 [Politique n° 1,20 Gouvernance – Comités du Conseil / Comités permanents](#)

5.2 AFFAIRES

- 5.2.1 [Rapport financier trimestriel – premier trimestre \(sept. 2022 à nov. 2022\)](#)

5.3 ÉDUCATION

- 5.3.1 [Rapport n° 5 \(2022-2023\) du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté \(CCED\) du 10 janvier 2023](#)
- 5.3.2 [Calendriers scolaires 2023- 2024](#)
- 5.3.3 [Séance de consultation – École secondaire de l'est de Toronto du 30 novembre 2022](#)
- 5.3.4 [Sorties éducatives](#)

5.4 RÉVISION DES POLITIQUES

Pour consultation

- 5.4.1 [Politique n° 1,12 – Communications](#)

6. RÉCEPTION DES RAPPORTS EN BLOC DU 18 JANVIER 2023

- 4.1 Rapport de la présidence
- 4.2 Rapport de la direction de l'éducation par intérim
- 4.5 Correspondance – décembre 2022 – janvier 2023
- 5.2.1 Rapport financier trimestriel – premier trimestre (sept. 2022 à nov. 2022)
- 5.3.1 Rapport n° 5 (2022-2023) du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) du 10 janvier 2023
- 5.3.2 Calendriers scolaires 2023-2024
- 5.3.3 Séance de consultation – École secondaire de l'est de Toronto du 30 novembre 2022
- 5.3.4 Sorties éducatives

7. AVIS DE MOTION

8. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

- 8.1 Point n° 4.1.1 - Changements au sein du personnel
- 8.2 Point n° 4.2.1 - Contrat de plus de 100 000 \$ (Annexe B)

9. AUTOÉVALUATION

En quoi nos interventions et décisions prises ce soir favorisent la réussite et le bien-être de chaque élève?

10. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

¹Tour de table des membres : ex., participation à des formations ou symposium; représentation du Conseil à un gala ou une cérémonie; rencontre avec la municipalité ou un organisme communautaire; démarchage politique.

Reconnaissance des Territoires

Siège social du Conseil scolaire Viamonde

Nous, au siège social du Conseil scolaire Viamonde, respectons cette terre qui nous accueille, nous nourrit et nous abrite et soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous nous rappelons que nous vivons sur un territoire visé par l'accord du bol à une cuillère, et le Traité de Niagara, représenté par la chaîne de l'alliance.

Nous reconnaissons aussi que le siège social se trouve sur une terre visée par le traité 13, terre des Anishinaabe, dont les Mississaugas du Credit, des Haudenosaunee et des Wendat. Aujourd'hui, plusieurs peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuit vivent sur ce territoire.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant les ressources, pour les générations à venir.

[Carte de territoires: Native-land.ca](http://Native-land.ca) | La terre de quels aïeux?

[Carte des traités et des réserves en Ontario](http://Ontario.ca) | Ontario.ca

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (SÉANCE PUBLIQUE)**

Le 9 décembre 2022

Le Conseil se réunit en séance publique de **19 h à 20 h 14** au siège social de Toronto situé au 116, Cornelius Parkway à Toronto M6L 2K5.

Cinq personnes du public assistent à la réunion via Teams.

Membres du Conseil présents:	
M^{me} Kristine Dandavino (en ligne) Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings	M. David Paradis Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia)
M. Benoit Fortin - (Vice-président) Toronto (Est)	M^{me} Emmanuelle Richez Essex
M. Éric Lapointe Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe	M. Yvon Rochefort Peel
M^{me} Geneviève Oger - (Présidente) Toronto (Ouest)	VACANT Toronto (Centre)
M. David O'Hara Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron	VACANT Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake
M^{lle} Marème Diongue (en ligne) Élève conseillère	

Membres du Conseil absents:	
M. Pierre Gregory Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	M^{me} Stefania Sigurdson Forbes York
M^{lle} MarieLys Wabgou - Élève conseillère	

Membres de l'administration :	
M. Michel Laverdière Directeur de l'éducation et secrétaire par intérim	M^{me} Sonia N. Likibi Directrice des ressources humaines
M^{me} Dounia Bakiri (en ligne) Adjointe à la surintendance de l'éducation temporaire	M^{me} Mirela Lonian (en ligne) Surintendante de l'éducation par intérim
M^{me} Corine Céline Secrétaire de séances	M. Jason Rodrigue (en ligne) Surintendant des affaires et trésorier
M. Roland Desloges (en ligne) Surintendant de l'éducation	M. Olivier St-Maurice (en ligne) Surintendant de l'éducation par intérim
M. Hugues Kamga Wambo (en ligne) Surintendant de l'éducation	M^{me} Isabelle Turcotte (en ligne) Surintendante de l'éducation
M. Miguel Ladouceur (en ligne) Directeur du SIEP	M^{me} Tricia Verreault (en ligne) Surintendante exécutive de l'éducation
M. Steve Lapierre (en ligne) Directeur des communications et du marketing	

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) – 9 décembre 2022

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

1.1 RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Conseiller Fortin lit la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

2. AFFAIRES COURANTES

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE TENUE LE 14 OCTOBRE 2022

Conseiller O'Hara, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 14 octobre 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION TENUE LE 18 NOVEMBRE 2022

Conseiller Rochefort, appuyé par conseiller O'Hara, propose :

QUE le procès-verbal de la réunion inaugurale d'organisation tenue le 18 novembre 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) – 9 décembre 2022

2.5 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL TENU LE 14 OCTOBRE 2022

Il n'y a aucune question dérivant du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 14 octobre 2022.

2.6 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION TENUE LE 18 NOVEMBRE 2022

Il n'y a aucune question dérivant du procès-verbal de la réunion inaugurale d'organisation tenue le 18 novembre 2022.

3. DÉLÉGATION

Il n'y a aucune délégation.

4. RAPPORTS D'INFORMATION

4.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Mot de la présidente Geneviève Oger – décembre 2022

Bienvenue aux membres du public qui se joignent à nous ce soir, aux conseillers et aux membres de l'administration présents. Vous trouverez un ordre du jour assez chargé ce soir. Nous avons beaucoup de sujets à aborder. Pour les nouveaux, vous verrez aussi quelques points qui suscitent peut-être des interrogations.

Commençons par le tour de table en début de réunion pour les membres du conseil. C'est un moment de partage permettant aux conseillers de faire connaître des activités scolaires auxquelles ils ont pu participer récemment, ou encore de donner des informations locales pertinentes au reste de la table. Finalement, il y aura un point, en toute fin de réunion où nous nous demandons comment nos échanges de la soirée ont pu soutenir la réussite des élèves ou leur bien-être. Ce sera un moment de réflexion sur notre efficacité collective. Nous tenterons cet exercice une première fois avec cette nouvelle table. Il pourrait y avoir quelques silences. Personne n'est obligé de prendre la parole. Mais cette introspection collective pourrait peut-être nous aider à optimiser notre action future.

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) – 9 décembre 2022

Je serais heureuse d'entendre votre rétroaction, immédiatement, ou encore par courriel dans les prochaines semaines si vous voulez vous laisser le temps de la réflexion.

Merci de votre attention.

Mme Geneviève Oger
Présidente du Conseil

4.2 RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION PAR INTÉRIM

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport du directeur de l'éducation par intérim.

QUE le *Rapport du directeur de l'éducation par intérim* soit reçu.

4.3 RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES

Les deux élèves conseillères présentent leur rapport mensuel.

Chers élèves, membres du personnel, conseiller(ères),

Il nous fait plaisir de vous faire part du rapport de certaines activités qui ont eu lieu au mois de novembre ! Le mois de novembre a été rempli de nouveautés !

Le 11 novembre, jour du Souvenir, toutes les écoles ont, soit tenu leurs propres cérémonies de reconnaissance, soit visionné la cérémonie du jour du Souvenir enregistrée avec les élèves conseillères. Marème et Merrick (élève CPÉ) ont eu l'honneur de poser la couronne de coquelicots de la communauté francophone de Durham et celle de l'École secondaire Ronald-Marion, lors de la cérémonie organisée par la ville de Pickering. On espère que cette journée a permis l'opportunité de recueil et de réflexion pour toutes et tous !

Nous sommes contentes de pouvoir annoncer que les ateliers Via DJ ont eu lieu au mois de novembre pour la première fois cette année ! Nos élèves ont eu accès au matériel et à la formation nécessaire pour maîtriser les bases de l'art du DJ'ing ! Des photos sont disponibles sur notre page Instagram : ec_viamonde.

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) – 9 décembre 2022

Les conseils des élèves sont aussi très actifs depuis le mois dernier ! Dans plusieurs écoles, des semaines de thèmes ont été organisées afin de faire remonter l'esprit d'école. Les élèves ont pu participer à la Journée tout sauf un sac à dos, journée couleurs d'années, journée chemise à carreaux et encore plus !

Plusieurs élèves de nos écoles ont pu participer à diverses sorties éducatives. Ces événements représentent pour nous un pas vers le retour à la normale à la suite de la pandémie. Parmi les endroits visités se retrouvent le Centre des Sciences, l'Université de York et à London! Les jeunes ont beaucoup apprécié leurs visites et se sont bien amusés!

De plus, en ce mois de novembre, les élèves de 11^e et 12^e année ont assisté à des présentations portant sur les options pour leurs études post-secondaires. Les étudiants se sont renseignés davantage sur les prochaines étapes de leur cheminement scolaire. Plusieurs ont exprimé qu'ils se sentent encore plus prêts pour les étapes à venir!

Quant à la Coupe du Monde, plusieurs écoles ont écouté des matchs pour supporter leurs équipes, y compris l'équipe du Canada!

Le temps des fêtes approche à grands pas! Pour se préparer, les conseils étudiants ont commencé la décoration et planifient de grands projets pour le mois de décembre!

Vos élèves conseillères, Marème Diongue et Marie-Lys Wabgou

QUE le rapport sur *Les activités dans les écoles secondaires* soit reçu.

4.4 TOUR DE TABLE DES ACTIVITÉS DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

Ce point sur le tour de table permet aux membres du Conseil de faire état des activités scolaires auxquelles ils ont pu participer récemment, ou encore de faire connaître des informations locales pertinentes.

La Présidente du Conseil, Mme Oger, partage avec la table du Conseil sa participation à la soirée des parents pour accompagner son fils à l'école de Toronto Ouest. Une soirée réussie avec diverses présentations dans le but d'encourager les élèves.

Du côté d'Essex, la conseillère Richez partage aux membres que les écoles Viamonde organisent une levée de denrées pour les familles dans le besoin en ce temps de fête.

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) – 9 décembre 2022

4.5 RAPPORTS DE REPRÉSENTATION : MISE À JOUR

4.5.1 Association des conseils des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

4.5.1.1 Nomination au comité de l'ACÉPO – membre suppléant

Le Conseil peut nommer un suppléant pour remplacer, en cas d'absence, le président ou son délégué au CA de l'ACÉPO, pour l'année 2023.

Conseillère Richez exprime un intérêt à siéger au comité de l'ACÉPO.

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

QUE la conseillère Richez soit nommée comme suppléante pour siéger au comité de l'ACÉPO.

4.5.2 Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

Les membres du conseil prennent connaissance du communiqué de la FNCSF *Bâtir notre avenir au présent!* Incluant une répartition des écoles de langue française par province et territoire et des avantages de l'éducation en langue française. Mme Oger informe la table que la FNCSF organise une conférence en l'automne et la prochaine se tiendra à Sudbury.

4.5.3 Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

Sans objet

4.6 Correspondance de novembre 2022

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

La présidente du Conseil donne une petite explication au sujet de la lettre d'un parent, M. Jean François Pagé concernant le port de masques à l'école, co-signée par plusieurs parents. Le rôle du Conseil est principalement d'offrir une éducation, tout en suivant les consignes de la santé publique.

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) – 9 décembre 2022

Le Conseil fera un suivi au sujet de cette lettre.

QUE la *Correspondance* soit reçue.

5. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

5.1 BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

5.1.1 Rapport annuel 2021-2022

M. Laverdière présente le rapport annuel de 2021-2022 affiché sur le site web [Rapport annuel 2021-2022 \(csviamonde.ca\)](http://csviamonde.ca).

Les membres du Conseil sont invités d'en prendre connaissance.

QUE le *Rapport annuel 2021-2022* soit reçu.

5.1.2 Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2023

Les membres du Conseil prennent connaissance du calendrier final des réunions du Conseil pour la prochaine année 2023.

La présidente du Conseil propose aux membres d'avoir leur retraite le samedi 15 avril 2023 dans la région de East Gwillimbury, après la réunion du Conseil qui se tiendra à l'école Chantal-Benoit.

Elle propose aux membres de lui faire parvenir les sujets qu'ils souhaitent discuter lors de cette retraite, d'ici fin février 2023.

Conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Fortin, propose :

QUE le rapport en date du 9 décembre 2022 sur le *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2023* soit reçu.

QUE le Conseil approuve le *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2023* tel qu'il figure à l'Annexe A.

ADOPTÉES

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) – 9 décembre 2022

5.2 AFFAIRES

5.2.1 Prévisions budgétaires révisées 2022-2023

M. Rodrigue, surintendant des affaires, présente aux membres du Conseil le rapport sur les prévisions budgétaires révisées 2022-2023.

Conseiller Paradis, appuyé par conseiller Fortin, propose :

QUE le Rapport daté du 9 décembre 2022 intitulé *Prévisions budgétaires révisées 2022-2023* soit reçu.

QUE le Conseil adopte le budget révisé de 254 973 849 \$ selon les modalités présentées dans ce rapport et ses annexes, y compris l'ajout de postes temporaires, les changements à la dotation et la variance dans les dépenses.

QUE le Conseil autorise l'administration d'ajouter des projets ponctuels, du personnel supplémentaire et d'acheter de l'équipement supplémentaire, si un surplus budgétaire se dégage au cours de l'année, et ce, en lien avec le plan stratégique.

ADOPTÉES

5.3 ÉDUCATION

**5.3.1 Rapport n° 4 - Comité des participations des parents (CPP)
du 24 novembre 2022**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport n° 4 du CPP du 24 novembre 2022.

Conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

QUE le Rapport n° 4 (2022) du CPP présenté en date du 9 décembre 2022 soit reçu.

QUE le Conseil approuve les nominations suivantes pour combler les vacances au sein du CPP dans les régions suivantes pour l'année 2023 :

Région Grand Toronto

- *Nicole Treksler* (mandat de deux années)
- *Karen Brown* (mandat d'un an)

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) – 9 décembre 2022

Région Peel/Caledon

➤ *Maryem Chajar* (mandat de deux années)

Région Sud

➤ *Anick Lamarche* (mandat de deux années)

➤ *Larissa Mugisha* (mandat d'un an)

Région Sud-Ouest

➤ *Badrieh Kojok* (mandat de deux années)

Région Huronie

➤ *David Croteau* (mandat de deux années)

ADOPTÉES

5.3.2 Rapport n° 3 - Comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED) du 15 novembre 2022

5.3.3 Rapport n° 4 - Comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED) du 15 novembre 2022

Le conseiller Fortin, président du Comité CCED présente les deux rapports n° 3 et n° 4 du CCED tenu le 15 novembre 2022.

QUE le *Rapport no 3 du CCED (2022-2023) présenté en date du 9 décembre 2022* soit reçu.

QUE le *Rapport no 4 du CCED (2022-2023) présenté en date du 9 décembre 2022* soit reçu.

5.3.4 Rapport - Demandes hors zone 2022-2023

Les membres du Conseil examinent le *Rapport sur les demandes hors zone 2022-2023*.

QUE le présent rapport en date du 9 décembre 2022 intitulé *Demandes de fréquentation hors zone 2022-2023* soit reçu.

5.3.5 Sortie éducative

La sortie éducative à l'extérieur de la province proposée aux membres respecte la politique 3,26 du Conseil Viamonde.

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) 9 décembre 2022

Conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Fortin, propose :

QUE le rapport en date du 9 décembre 2022 *Sortie éducative* soit reçu.

QUE la demande pour la sortie en France, dont le présent rapport fait l'objet, soit approuvée.

ADOPTÉES

5.3.6 Les résultats de l'OQRE- Public

M. Kamga, surintendant de l'Éducation présente le rapport sur les résultats de l'OQRE aux membres du Conseil.

QUE le rapport en date du 9 décembre 2022 sur les *Résultats aux tests de l'Office de la Qualité et de Responsabilité en Éducation (OQRE), 3e et 6e année (lecture, écriture et mathématiques), 9e année (test provincial de mathématiques) et le Test provincial de compétences linguistiques pour l'année scolaire 2021-2022* soit reçu.

5.4 SIEP

5.4.1 Proposition de changement - zones de fréquentation de l'École élémentaire Charles-Sauriol

Les membres du Conseil examinent le rapport sur la proposition de changement des zones de fréquentation de l'École élémentaire Charles-Sauriol.

Étant donné que les opinions partagées des parents sur le sujet ne sont pas unanimes, le Conseil ne recommande pas de procéder un changement de zone pour cette école.

Conseiller Rochefort, appuyé par conseillère Richez, propose :

QUE le rapport en date du 9 décembre 2022 intitulé *Proposition de changement - zones de fréquentation de l'École élémentaire Charles-Sauriol* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la décision de ne pas changer les zones de fréquentation des écoles élémentaires Charles-Sauriol et Pierre-Elliott-Trudeau et que la décision soit communiquée aux groupes consultés.

ADOPTÉES

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) – 9 décembre 2022

5.4.2 Mise en disponibilité du Conseil: L'ancienne école Champlain

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur la mise en disponibilité du Conseil sur l'ancienne école Champlain à la suite de sa fermeture en fin d'année scolaire 2018-2019.

L'administration considère que cette propriété est excédentaire et pourra donc être vendue sur le marché privé.

Après une période de discussion, conseiller Paradis, appuyé par conseiller O'Hara propose :

QUE le rapport en date du 9 décembre 2022 intitulé *Mise en disponibilité du Conseil: L'ancienne école Champlain* soit reçu.

QUE le Conseil déclare la propriété, identifié dans l'annexe A, de l'ancienne école Champlain excédentaire à ses besoins.

ADOPTÉES

5.5 RÉVISION DES POLITIQUES

Pour approbation à la suite de consultation

5.5.1 Politique n° 2,05 - Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent

Après une petite correction à la politique n° 2,05, conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

QUE le rapport en date du 9 décembre 2022 sur la *Politique 2,05 Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent* soit reçu.

QUE la *Politique 2,05 Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent* soit approuvée telle que modifiée.

ADOPTÉES

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) – 9 décembre 2022

Pour approbation aux fins de consultation

5.5.2 Politique n° 3,15 - Équité et éducation inclusive

La présidente du Conseil présente la politique n° 3,15 aux membres du Conseil.

Après une période de questions au niveau stratégique, conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Fortin, propose :

QUE le rapport en date du 9 décembre 2022 portant sur la *Politique 3,15 Équité et éducation inclusive* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique 3,15 Équité et éducation inclusive* telle que modifiée à l'Annexe A, pour consultation publique sur le site web du Conseil et envoi aux instances suivantes comme mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉES

6. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion

7. RÉCEPTION EN BLOC DES RAPPORTS D'INFORMATION DU 9 DÉCEMBRE 2022

Conseiller Lapointe, appuyé par conseiller O'Hara, propose :

QUE le Conseil reçoive en bloc les documents présentés en réunion publique à titre d'information et aux fins de discussion seulement

4.1 1 : Rapport de la présidence

4.2 2 : Rapport du directeur de l'éducation par intérim

4.3 3 : Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles

4.6 : Correspondance

5.1.1 : Rapport annuel 2021-2022

5.3.2 : Rapport n° 3 - Comité consultatif de l'enfance en difficulté
(CCED) du 15 novembre 2022

5.3.3 : Rapport n° 4 - Comité consultatif de l'enfance en difficulté
(CCED) du 15 novembre 2022

5.3.4 : Rapport - demandes hors zone 2022-2023

5.3.6 : Les résultats de l'OQRE- Public

ADOPTÉES

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) – 9 décembre 2022

8. ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

8.1 Point 4.1.1 Changements au sein du personnel

Conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Fortin, propose :

QUE la résolution de la séance à huis clos sur le point ci-dessous mentionné soit transférée en séance publique.

Point 4.1.1 *Changements au sein du personnel*

QUE le rapport *Changement au sein du personnel* soit reçu.

9. AUTOÉVALUATION

En quoi nos interventions et décisions prises ce soir favorisent-elles la réussite et le bien-être de chaque élève en salle de classe?

Conseiller Fortin pense que les deux politiques adoptées lors de cette réunion, étant un Conseil scolaire public, favorisent entièrement l'épanouissement de nos enfants.

Conseiller Paradis et conseillère Dandavino ajoutent que les rapports du Conseil sont très clairs et bien préparés par l'administration.

La présidente termine la rencontre en souhaitant de joyeuses fêtes à tous.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL

À **20 h 14**, les points à l'ordre du jour étant épuisés, conseillère Dandavino, appuyée par conseiller Lapointe, propose :

QUE la réunion publique du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

**Le directeur de l'éducation
et secrétaire par intérim,**

La présidente du Conseil,

Michel Laverdière

Geneviève Oger

Rapport de la direction de l'éducation au Conseil Janvier 2023

Il convient d'abord de vous adresser, au nom de l'équipe exécutive du Conseil, nos plus sincères vœux pour une bonne et heureuse année 2023, sous le signe du succès.

Même si nos écoles n'ont accueilli les élèves que pendant trois des quatre semaines de décembre, elles ont bourdonné d'activités pour clôturer l'année 2022.

Au cours des premiers jours de décembre, plusieurs écoles secondaires ont tenu leurs portes ouvertes et déployé de grands efforts pour recevoir leurs futurs élèves et leurs familles. Somme toute, la plupart des événements portes ouvertes ont connu un succès inespéré et plusieurs ont bénéficié d'un achalandage record. Nous avons pu constater que la relation entre les écoles secondaires et leurs écoles nourricières est essentielle au succès de ces événements et que cette dernière a un impact assuré sur la rétention des élèves lors de leur passage au secondaire.

Ensuite, à partir du 2 décembre, toutes les écoles ont été invitées à participer au concours ARTmonie. Les élèves ont usé de créativité pour faire passer les messages anti-intimidation et lutter contre ce fléau de société. Puis, les 7 et 8 décembre, les directions d'écoles se sont déplacées à Grimsby, dans la région du Niagara, pour participer à leur dernière réunion du comité de gestion de l'année. Cette rencontre a aussi été l'occasion pour les directions du secondaire et les conseillers en orientation des écoles de visiter le Centre de développement professionnel des métiers de la construction.

Au cours de la semaine du 12 décembre, nous avons tenu la traditionnelle Semaine *On vous dit Merci*, qui incite les élèves, le personnel et la communauté à faire preuve de gratitude les uns envers les autres. Nous avons également profité de cette semaine de reconnaissance pour offrir un cadeau aux personnes qui soulignent cette année, un jalon de leur carrière entre 5 et 30 ans de services au Conseil. Un mur virtuel a été affiché sur le site web du Conseil afin de permettre aux personnes qui le souhaitent d'afficher des petits mots gentils. Des cartes postales ont aussi été mises à la disposition des écoles pour celles et ceux qui souhaitent écrire un petit mot à la main et le remettre à leur destinataire.

De plus, je souhaite mentionner que l'administration du Conseil a tenu une soirée d'information destinée à la communauté scolaire de l'est de Toronto, concernant l'ouverture de la nouvelle école secondaire Viamonde dans le quartier Greenwood, à l'est de la ville.

POINT NO 4.2 DE L'ORDRE DU JOUR



La rencontre s'est bien déroulée et les membres de la communauté ont pu saisir l'occasion pour poser leurs questions, et surtout, d'être rassurés vis-à-vis de l'avancement du projet. Le Conseil a obtenu les commentaires du public concernant une proposition de zone de fréquentation pour la nouvelle école, laquelle fait l'objet d'un rapport qui sera présenté lors de la séance de ce soir (18 janvier). Au cours des prochains mois, des communications régulières sont prévues afin de garder la communauté informée. L'école accueillera ses premiers élèves de la 7^e à la 9^e année en septembre prochain.

Enfin, tout au long du mois de décembre, l'esprit des fêtes n'a pas épargné les élèves qui ont, eux aussi, organisé une panoplie d'activités. Ainsi, des levées de fonds, des collectes des denrées alimentaires non périssables, des vêtements et jouets se sont multipliés dans les écoles et plusieurs organismes communautaires ont ainsi pu bénéficier de la générosité de la communauté Viamonde.

Le directeur de l'éducation par intérim,

Michel Laverdière

POINT NO 4.5 DE L'ORDRE DU JOUR



Hearst, le 8 décembre 2022

Madame Geneviève Oger
Présidente
Conseil scolaire Viamonde
116, Cornelius Parkway
Toronto (Ontario) M6L 2K5

Objet: Remerciement du président

Madame Oger,

Je tiens à vous remercier pour vos vœux de félicitations suite à mon élection à la présidence de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO). Je suis honoré d'avoir la chance de représenter les 795 760 Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens. C'est avec humilité que j'accepte de prendre la relève et de continuer le travail à accomplir au sein de notre communauté franco-ontarienne.

J'espère qu'ensemble nous pourrons bâtir une relation de confiance et de collaboration afin d'avancer des dossiers d'importance pour l'Ontario français. Dès le premier jour de mon mandat, je me suis fait un devoir de communiquer ma volonté à collaborer avec tous les paliers gouvernementaux et avec tous les membres de l'AFO pour l'épanouissement de notre grande communauté.

De même, je tiens à dire que je serai à votre écoute et à votre disposition pour discuter des enjeux qui vous préoccupent en ce qui concerne notre communauté franco-ontarienne.

Je vous prie d'agréer, Madame Oger, mes salutations respectueuses et dévouées.

Le président,

Fabien Hébert

POINT NO 4.5 DE L'ORDRE DU JOUR



Hamilton, le 9 décembre 2022

Madame Geneviève Oger, Présidente du conseil
Monsieur Michel Laverdière, Directeur de l'éducation par intérim
Conseil scolaire Viamonde
116 Cornelius Pkwy
Toronto ON M6L 2K5

Madame la présidente du conseil,
Monsieur le directeur de l'éducation par intérim,

Tout le conseil d'administration du Centre francophone Hamilton tient à vous remercier de votre lettre d'anniversaire, qui nous est allée droit au cœur. Le CFH est fier de pouvoir compter sur l'appui du conseil scolaire Viamonde dans l'exercice de son mandat de centre socio-culturel communautaire francophone desservant la grande région de Hamilton.

Grâce au soutien continu du CS Viamonde, cela fait plusieurs décennies que nous réussissons à élargir nos ambitieux événements annuels, comme le camp d'été et le festival FrancoFEST, mais aussi à développer de nouveaux projets avec chaque année la participation d'un plus grand nombre de vos écoles qui nous font confiance.

Merci d'être un partenaire privilégié de notre organisme et de soutenir la réalisation de notre mission annuellement ! Votre appui continu sera critique dans les années à venir pour nous permettre de renforcer nos projets actuels, de répondre aux besoins de vos écoles quand ils émergent, et de continuer à renforcer l'identité et le sentiment d'appartenance à la francophonie locale de nos jeunes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie-France Lefort
Présidente

Julie Jardel
Directrice générale



Toronto, le 12 janvier 2023

M. Jean-François Pagé
Courriel: jeanfpage@gmail.com

Objet : Demande pour réinstaurer les masques dans les écoles

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courriel du 15 novembre 2022 et, comme mentionné en votre présence et celles des cosignataires lors de la rencontre publique du Conseil du 9 décembre dernier, nous faisons suite à votre requête mentionnée ci-haut.

Il est à noter qu'aucun changement n'a eu lieu au niveau des mesures prises et dictées par les bureaux de santé publique de l'Ontario concernant le port du masque dans les écoles.

Cependant, pour encourager ce dernier à l'intérieur de nos écoles, un rappel a été fait et des affiches intitulées *Les virus se propagent ces temps-ci* ont été installées dans nos édifices.

De plus, le 13 octobre dernier, une lettre sur les mesures d'amélioration de la ventilation au niveau des écoles vous a été acheminée en tant que parent d'élève de notre Conseil.

Enfin, nous vous encourageons à continuer de consulter la page [Infos COVID-19 \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca), mise à jour régulièrement.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Michel Laverdière Directeur de l'éducation par intérim

C. c. : Membres du Conseil



POINT NO 5.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Le 18 janvier 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : 2^e Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025

Préambule

Lors de sa réunion extraordinaire du 2 décembre 2020, le Conseil a approuvé le plan stratégique pluriannuel 2021-2025. Cette nouvelle feuille de route comporte quatre grandes orientations stratégiques :

- *Des élèves épanouis et engagés;*
- *Une organisation à l'écoute, performante et innovante;*
- *Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés et;*
- *Une gouvernance responsable.*

À partir du plan stratégique pluriannuel, les équipes administratives ont établi des budgets opérationnels ainsi que des plans de services avec des initiatives prioritaires incluant des cibles spécifiques pour l'année courante. De plus, le secteur de l'éducation prépare et soumet annuellement un *Plan d'amélioration et d'équité du Conseil* avec des cibles et indicateurs précis.

Un sommaire des activités informera la communauté sur le progrès de la mise en œuvre du [Plan stratégique](#) selon les quatre orientations stratégiques que s'est doté le Conseil. Veuillez recevoir le deuxième bilan trimestriel des activités pour la période de septembre à décembre 2022; celui-ci sera affiché sur la page Administration Bilan trimestriel : janvier 2023 ([Administration \(csviamonde.ca\)](http://Administration.csviamonde.ca)). Le 3e bilan trimestriel, pour la période de janvier à mars 2023, sera disponible en avril 2023.

Il est recommandé :

Que le rapport sur le *2^e Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025* soit reçu.

Présenté et préparé par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Le 18 janvier 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique 1,20 Gouvernance - Comités du Conseil / Comités permanents

PRÉAMBULE

Tel que défini dans le guide provincial *Une gouvernance efficace : guide à l'intention des conseils scolaires, de leurs membres, des directions de l'éducation et des communautés 2018-2022*, le Conseil doit maintenir en place un cadre, une structure de fonctionnement et des processus efficaces et efficients qui lui permettront de prendre des décisions et établir des politiques pour le bien-être et la réussite de tous les élèves et du système dans son ensemble.

Il est donc de mise que le Conseil revoit périodiquement sa structure de fonctionnement et qu'il la modifie de sorte à montrer à la communauté qu'il administre de manière efficace et responsable les ressources publiques dans l'intérêt de tous les élèves, de l'ensemble du personnel intervenant et de la communauté.

Ce rapport présente des informations supplémentaires quant à la situation actuelle au niveau des comités du Conseil ainsi que des recommandations.

Il est important de tenir en ligne de compte que la mission de tout comité est d'analyser et d'éclairer les prises de décision du Conseil dans leurs domaines de compétences respectifs. Les comités sont donc très importants au soutien de la gouvernance d'un organisme; ils constituent le mécanisme selon lequel des sous-groupes spécifiques sont rassemblés derrière un objectif commun et atteignent des buts précis qui aident le Conseil à fonctionner et à progresser vers l'atteinte des objectifs contenus dans son plan stratégique.

SITUATION ACTUELLE

Le 18 novembre 2022, le Conseil a adopté une nouvelle politique, soit la politique 1,20 Gouvernance – Comités du Conseil. Tel que prévu par la Loi sur l'éducation et ses règlements, le Conseil a mis sur pied les comités statutaires suivants :

- le Comité consultatif de l'enfance en difficulté (Règl. 464/97);
- le Comité de vérification (Règl. 361/10);
- le Comité de participation des parents (Règl. 612/00);
- le Comité d'apprentissage parallèle dirigé (Règl. 374/10), et ;
- le Comité d'appel à la suspension et au renvoi (Règl. 427/07).

SITUATION RECOMMANDÉE

En plus des comités statutaires déjà approuvés, il est recommandé que le Conseil mette en place les comités permanents énumérés ci-dessous :

- le Comité de Gouvernance;
- le Comité des secteurs : Affaires, Communication, Immobilisation et ressources humaines, et;
- le Comité Éducation.

Le comité existant de communication sera dissous et son mandat sera intégré au Comité des secteurs. De même, le Comité des droits de la personne sera dissous et son mandat sera intégré au Comité Éducation.

Les comités permanents recommandés en plus des comités statutaires permettront un meilleur monitoring de la mise en œuvre des stratégies découlant des orientations stratégiques du plan stratégique 2021-2025.

De plus, la mise sur pied de ces comités permanents assurera un mode de fonctionnement où les membres du Conseil s'acquitteront de leurs responsabilités en matière de gouvernance, tandis que la Direction de l'éducation s'acquittera de ses responsabilités administratives. En leur confiant l'examen et la recherche de certaines questions et la tâche de formuler et de présenter un compte-rendu et des recommandations, les membres du Conseil seront en mesure de prendre des décisions éclairées.

L'annexe A décrit de façon détaillée les mandats et les responsabilités de ces trois nouveaux comités et l'annexe B intitulée *Règlement administratif*, servira d'encadrement aux membres du Conseil.

Étant donné que les comités sont responsables d'appuyer le Conseil dans l'élaboration et la révision des ébauches de politiques et d'en examiner leur incidence, si les membres du Conseil acceptent la mise en œuvre de ces trois nouveaux comités, nous vous reviendrons à la prochaine réunion avec une révision de la politique 1,01 *Élaboration et révision des politiques et des directives administratives du Conseil*.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 18 janvier 2023 portant sur la politique 1,20 *Gouvernance - Comités du Conseil / Comités permanents* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la création et l'intégration des trois comités permanents proposés à la politique 1,20 *Gouvernance – Comités du Conseil*.

Préparé par :
Tricia Verreault
Surintendante exécutive de l'éducation

Présenté par :
La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p. j. (2)

Comités permanents

COMITÉS	RESPONSABILITÉS	FRÉQUENCE DES RÉUNIONS	COMPOSITION
<p>Comité de Gouvernance <i>Annexe B1 – Règlement administratif</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit des rétroactions sur les politiques découlant de son mandat et fait au besoin des recommandations au Conseil. • Étudie des questions concernant la gestion générale du Conseil et toute autre question connexe renvoyée au comité par le Conseil ou par la direction de l'éducation et secrétaire. • Peut être appelé à agir au nom du Conseil en cas de situations d'urgence. • Élabore et met en œuvre les méthodes d'auto-évaluation du Conseil. • Planifie les séances d'information et de formation pour les nouveaux élus lors des années d'élections municipales. • Élabore et met en œuvre, selon les besoins des membres, un calendrier annuel de perfectionnement professionnel et établit l'allocation annuelle dédiée au perfectionnement professionnel. • Met sur pied un comité spécial lors de l'embauche d'une nouvelle direction de l'éducation et secrétaire. 	<p>Quatre (4) réunions par année; autres au besoin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présidence ou vice-présidence • Deux (2) conseillers scolaires • Deux (2) conseillers scolaires suppléants • Partagé entre la surintendance exécutive et la direction de l'éducation • Invités : autres personnes selon leur domaine d'expertise • Soutien : secrétaire de séance
<p>Comité des secteurs : Affaires, Communication, Immobilisation et ressources humaines <i>Annexe B1 – Règlement administratif</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit des rétroactions sur les politiques découlant de son mandat et fait au besoin des recommandations au Conseil. • Fait des recommandations au Conseil pour toute question touchant : <ul style="list-style-type: none"> - le budget, les finances - les installations et les immobilisations scolaires 	<p>Cinq (5) réunions par année; autres au besoin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trois (3) conseillers scolaires • Deux (2) conseillers scolaires suppléants • Partagé entre les directions des secteurs et le surintendant des affaires

Comités permanents

COMITÉS	RESPONSABILITÉS	FRÉQUENCE DES RÉUNIONS	COMPOSITION
	<ul style="list-style-type: none"> - les ressources humaines et les relations de travail, y compris le mandat de négociation du personnel syndiqué et les conditions de travail du personnel non-syndiqué - la santé, sécurité et bien-être des membres du personnel - la diversité, l'inclusion et les droits de la personne (employé) - le réseau et les ressources technologiques 		<ul style="list-style-type: none"> • Invités : autres personnes selon leur domaine d'expertise • Soutien : secrétaire de séance et/ou adjointe administrative des secteurs
<p>Comité Éducation</p> <p><i>Annexe B1 – Règlement administratif</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit des rétroactions sur les politiques découlant de son mandat et fait au besoin des recommandations au Conseil. • Fait des recommandations au Conseil quant aux initiatives reliées à : <ul style="list-style-type: none"> - l'apprentissage - l'enseignement et les programmes scolaires au niveau académique, culturel et sportif - la santé, sécurité et bien-être des élèves - la diversité, l'inclusion et les droits de la personne (élève) • Veille à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'amélioration et d'équité du Conseil (PAÉC). 	<p>Quatre (4) réunions par année; autres au besoin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trois (3) conseillers scolaires • Deux (2) conseillers scolaires suppléants • Partagé entre les surintendances de l'éducation • Directions des services pédagogiques • Représentants d'association locale en droits de la personne, représentant du CCED, représentant élève • Soutien : secrétaire de séance ou adjointe administrative ÉDU

**COMITÉS PERMANENTS
Règlements administratifs**

1.	TABLE DES MATIÈRES	
1.	Fondements	2
2.	Comités permanents du Conseil	2
3.	Mandat	2
4.	Responsabilités des comités permanents	2-3
5.	Quorum	3
6.	Présentation de proposition et mise aux voix	3
7.	Procès-verbal	3-4
8.	Évaluation du rendement des comités permanents	4

**COMITÉS PERMANENTS
Règlements administratifs**

1. Fondements

- 1.1 Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) est doté de comités permanents qui permet au Conseil de s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance et de veiller à ce que tous les membres du Conseil ainsi que la direction de l'éducation et secrétaire s'acquittent bien de leur rôle et de leurs responsabilités.
- 1.2 Le Conseil joue un rôle de leadership essentiel en veillant à ce que la direction de l'éducation, les membres du personnel et ses écoles respectent les exigences de la Loi sur l'éducation ainsi que les autres normes établies par la province tout en répondant aux besoins diversifiés de ses communautés.

2. Comités permanents du Conseil

- 2.1 Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) veille à la mise en œuvre de trois comités permanents :
- Comité de Gouvernance;
 - Comité des secteurs : Affaires, Communication, Immobilisation et ressources humaines;
 - Comité Éducation.
- 2.2 La composition de ses comités est telle que prescrit dans la politique 1,20 Gouvernance – Comités du Conseil et l'annexe A - Comités du Conseil.

3. Mandat

- 3.1 Le mandat des membres du Conseil de ces trois comités est d'une durée d'un an.

4. Responsabilités des comités permanents

- 4.1 Présidence
- 4.1.1 Collaborer avec la direction de l'éducation, la surintendance ou la direction de secteur responsable dans l'élaboration des ordres du jour.
- 4.1.2 Présider les réunions et favoriser un déroulement efficace.
- 4.1.3 Favoriser la prise de décision par consensus.
- 4.1.4 Mettre sur pied au besoin un sous-comité pour étudier un sujet particulier.
- 4.1.5 Agir à titre de porte-parole du comité en question dans le cadre des communications avec le Conseil.

TABLE DES MATIÈRES

**COMITÉS PERMANENTS
Règlements administratifs**

4.2 Membres

4.2.1 Participer assidûment et activement aux réunions du comité.

4.2.2 Viser à atteindre un consensus lors de la prise de décision.

4.3 Direction de l'éducation, la surintendance ou la direction de secteur responsable

4.3.1 Faciliter la mise sur pied et le fonctionnement des comités

4.3.2 Participer à toutes les réunions des comités

4.3.3 Appuyer la présidence dans la rédaction des avis de convocation, la préparation des ordres du jour, les procès-verbaux et les rapports du comité de gouvernance.

4.3.4 Agir à titre de personne-ressource au sujet des lois, des règlements, des politiques et des directives administratives.

4.3.5 Obtenir et fournir les informations demandées par le comité de gouvernance pour lui permettre de prendre des décisions éclairées.

5. Quorum

5.1 La présence d'au moins la moitié des membres est nécessaire pour le quorum.

5.2 Si le quorum n'est pas atteint dans les 15 minutes suivant l'heure convenue de la réunion, le nom des membres présents est consigné au procès-verbal et la séance est levée.

6. Présentation de proposition et mise aux voix

6.1 Toute proposition doit être présentée par un membre et appuyée par un autre membre d'un comité permanent avant de pouvoir faire l'objet de discussion.

6.2 Une majorité simple est requise pour qu'une proposition soit adoptée.

6.3 Toute proposition adoptée par un comité permanent est soumise au Conseil par la présidence.

7. Procès-verbal

7.1 Pour chaque réunion, le procès-verbal doit être consigné dans un registre tenu à cette fin par la direction de l'éducation et la secrétaire de séance.

TABLE DES MATIÈRES

**COMITÉS PERMANENTS
Règlements administratifs**

- 7.2 Le procès-verbal doit inclure :
- La date et le lieu de la réunion;
 - Le nom des membres présents et absents;
 - L'heure de l'ouverture et de la levée de la séance.
- 7.3 Un comité permanent peut dispenser de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie ait été remise à chaque membre présent au moins cinq jours avant la date de la réunion.
- 7.4 L'adoption du procès-verbal ne comporte pas une nouvelle expression des membres.
- 7.5 Les erreurs ou omissions doivent être corrigées en séance tenante.
- 7.6 Seuls les membres qui ont assisté à la réunion peuvent proposer ou appuyer l'adoption du procès-verbal de cette même réunion.
- 7.7 Le rapport du comité permanent est présenté à la réunion du Conseil par sa présidence.

8. Évaluation du rendement des comités permanents

Les membres de chaque comité permanent (Gouvernance, Secteurs et Éducation) évaluera annuellement leur rendement dans la prestation de conseils à valeur ajoutée au Conseil et aux membres de l'administration.

TABLE DES MATIÈRES

POINT NO 5.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 18 janvier 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Rapport financier trimestriel – premier trimestre (sept. 2022 à nov. 2022)

Le rapport trimestriel ci-joint couvre les dépenses du premier trimestre, soit du 1^{er} septembre 2022 au 30 novembre 2022.

Ce format présente les informations suivantes :

(1) *Budget révisé*

Cette colonne présente les montants du budget annuel tel qu'approuvé par le Conseil.

(2) *Prévisions*

Cette colonne indique les changements au cours de l'année qui pourraient être identifiés et occasionnés des variations significatives au budget.

(3) *Dépenses au 30 novembre 2022*

Ce montant représente les dépenses encourues à jour pour l'année en cours de même que le pourcentage du budget qu'elles représentent.

(4) *Dépenses au 30 novembre 2021*

Ce montant représente les dépenses encourues pour l'année précédente pour la période correspondante de même que le pourcentage des dépenses totales encourues pour l'année précédente.

(5) *Variation de tendance*

La variation de tendance représente la différence entre les deux pourcentages mentionnés ci-dessus multipliés par le montant total budgété. Ce calcul vise à dégager l'impact potentiel du rythme des dépenses durant l'année. Si le pourcentage dépensé du budget cette année était plus élevé que ce que nous aurions constaté l'année précédente, l'équipe des finances ferait immédiatement une analyse puisque les ressources se consommeraient alors plus rapidement. Il faudrait déterminer les raisons et les conséquences à long terme.

Les dépenses devraient généralement se situer à l'intérieur du budget révisé approuvé par le Conseil.

POINT NO 5.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

La variance observée dans les dépenses *Administration* entre 2021-2022 et 2022-2023 s'explique par des transferts entre lignes budgétaires lors de la préparation du budget afin de mieux refléter le plan comptable du ministère. Ce changement nuit à la comparaison entre années fiscales pour cette année.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 18 janvier 2023 intitulé *Rapport financier trimestriel – premier trimestre (sept 2022 à nov. 2022)* soit reçu.

Préparé par :
Le surintendant des affaires et trésorier,
Jason Rodrigue

Présenté par :
Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p.j. (1)

Rapport financier trimestriel Pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2022

FONCTIONNEMENT	BUDGET RÉVISÉ				RÉSULTATS						
	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		
	Budget révisé	Prévisions	Variation		Au 30 novembre 2022		Au 30 novembre 2021		Variation de tendance		
				\$	%	\$	% BR	\$	% EF	\$	%
Enseignement											
Titulaires de classe											
Suppléances											
Aide à l'enseignement											
Petite enfance											
Manuels scolaires, matériel et fournitures	94 983 298	94 983 298	-	0,0%	25 915 635	27,3%	25 342 543	27,0%		(255 142)	(0,3%)
Ordinateurs de classe	8 100 080	8 100 080	-	0,0%	2 254 835	27,8%	1 987 642	24,6%		(262 831)	(3,2%)
Soutien professionnel et paraprofessionnel	15 717 536	15 717 536	-	0,0%	4 331 163	27,6%	4 295 525	29,0%		231 666	1,5%
Services de bibliothèque et d'orientation	4 535 033	4 535 033	-	0,0%	1 253 810	27,6%	1 416 910	29,4%		78 273	1,7%
Perfectionnement professionnel	8 229 861	8 229 861	-	0,0%	1 292 571	15,7%	1 443 879	21,7%		493 200	6,0%
Chefs de section	2 117 373	2 117 373	-	0,0%	556 013	26,3%	724 631	37,4%		235 568	11,1%
Directions, directions adjointes	12 306 930	12 306 930	-	0,0%	2 769 266	22,5%	2 907 206	25,8%		400 133	3,3%
Secrétaires d'école et fournitures	3 852 157	3 852 157	-	0,0%	993 687	25,8%	1 035 896	28,7%		111 963	2,9%
Conseillers et conseillères pédagogiques	992 707	992 707	-	0,0%	345 475	34,8%	172 563	28,2%		(65 417)	(6,6%)
Éducation permanente, cours d'été et langues int.	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
Total enseignement	10 511 057	10 511 057	-	0,0%	2 669 354	25,4%	2 495 889	23,3%		(215 337)	(2,0%)
	5 248 017	5 248 017	-	0,0%	1 744 846	33,2%	1 543 525	29,9%		(178 091)	(3,4%)
Administration	5 423 686	5 423 686	-	0,0%	1 308 171	24,1%	1 090 539	25,9%		94 551	1,7%
Conseillers scolaires	51 053	51 053	-	0,0%	16 688	32,7%	4 061	2,5%		(15 402)	(30,2%)
Directeurs et agents de supervision	172 068 788	172 068 788	-	0,0%	45 451 513	26,4%	44 460 810	26,8%		653 136	0,4%
Administration du conseil											
Total administration											
	185 959	185 959	-	0,0%	57 485	30,9%	426 683	80,4%		91 976	49,5%
Transport	1 826 856	1 826 856	-	0,0%	327 546	17,9%	340 077	22,2%		77 259	4,2%
Transport des élèves	7 264 712	7 264 712	-	0,0%	2 119 210	29,2%	1 125 517	20,5%		(629 191)	(8,7%)
Total transport	9 277 527	9 277 527	-	0,0%	2 504 241	27,0%	1 892 276	25,1%		(459 956)	(1,9%)
Installations destinées aux élèves											
Fonctionnement et entretien des écoles	23 568 221	23 568 221	-	0,0%	5 179 704	22,0%	7 377 994	29,9%		1 878 238	8,0%
Locaux temporaires	23 568 221	23 568 221	-	0,0%	5 179 704	22,0%	7 377 994	29,9%		1 878 238	8,0%
Intérêts sur la dette à long terme											
Amortissement des immobilisations											
Total inst. destinées aux élèves	23 509 004	23 509 004	-	0,0%	4 714 516	20,1%	5 448 440	23,7%		855 126	3,6%
	160 941	160 941	-	0,0%	129 702	80,6%	-	0,0%		(129 702)	(80,6%)
Total fonctionnement	4 471 669	4 471 669	-	0,0%	365 283	8,2%	1 172 545	25,0%		752 635	16,8%
	16 320 992	16 320 992	-	0,0%	4 080 248	25,0%	3 625 000	22,6%		(384 274)	(2,4%)
Autres	44 462 606	44 462 606	-	0,0%	9 289 749	20,9%	10 245 985	23,1%		1 093 784	2,2%
Fonds générés par les écoles											
Financement de la dette antérieure 1998	249 377 142	249 377 142	-	0,0%	62 425 208	25,0%	63 977 066	26,4%		3 388 698	1,4%
Projets spéciaux											
Total autres											
	2 550 000	2 550 000	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%		-	0,0%
TOTAL DES DÉPENSES	570 114	570 114	-	0,0%	570 114	100,0%	570 114	100,0%		-	0,0%
	2 476 595	2 476 595	-	0,0%	700 141	28,3%	1 127 261	12,1%		(400 967)	(16,2%)
	5 596 709	5 596 709	-	0,0%	1 270 255	22,7%	1 697 375	14,3%		(400 967)	(8,4%)
	254 973 851	254 973 851	-	0,0%	63 695 463	25,0%	65 674 441	25,8%		2 987 731	0,8%

EXPLICATIONS DES VARIATIONS DU BUDGET

- Les dépenses encourues suivent la même tendance que l'année dernière et si elle se poursuit, les dépenses devraient se situer dans les paramètres du budget.
- La variance observée dans les dépenses Administration entre 2021-2022 et 2022-2023 s'explique par des transferts entre lignes budgétaires lors de la préparation du budget afin de mieux refléter le plan comptable du ministère. Ce changement nuit à la comparaison entre années fiscales pour cette année.

**RAPPORT N° 5 (2022-2023)
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le 18 janvier 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre **N° 5** de 17 h 36 à 18 h 40 le 10 janvier 2023 par vidéoconférence, sous la présidence de Conseiller Fortin.

Membres du Conseil :

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde
M^{me} Stéfania Forbes Sigurdson, Conseillère scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes présents :

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'*Autism Ontario – Metro Toronto Chapter*
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'*Aide à l'enfance de Toronto*
M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice de *Boomerang Health*

Représentants d'organismes absents :

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme *CAMH*
M^{me} Dalia Hammoud, représentante de *VOICE For Deaf & Hard of Hearing Children*
M^{me} Nancy Komi, représentante de *Epilepsy Southwestern Ontario*

Membres de l'administration présents :

M^{me} Dounia Bakiri, adjointe à la surintendance de l'éducation temporaire
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M^{me} Annette Petitpas, directrice des services aux élèves
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Observatrice :

M^{me} Yovana Koothan, adjointe administrative des services aux élèves

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/documents/CCED_10_janvier_2023_-_No_5.pdf

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a adopté les procès-verbaux des rencontres n° 3 et n° 4 du 15 novembre 2022.

POINT NO 5.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR

2. Qu'il a procédé à l'élection de la présidence. M. Benoit Fortin, conseiller scolaire a été réélu par acclamation à la présidence du comité consultatif de l'enfance en difficulté pour un an.
3. Qu'il a reçu une mise à jour des organismes présents au comité.
4. Qu'il a reçu une formation à l'intention des membres du comité pour l'enfance en difficulté par Mme Dounia Bakiri.
5. Qu'il a reçu une présentation sur les priorités pour l'année 2022-2023 par Mme Dounia Bakiri.
6. Qu'il a reçu une présentation sur les programmes de l'enfance en difficulté au Conseil scolaire Viamonde sur les classes distinctes par Mme Annette Petitpas.
7. Qu'il a reçu, à titre de renseignement, les correspondances suivantes :
 - Lettre du Durham District School Board adressée à M. Stephen Lecce sur le financement en enfance en difficulté plus précisément en ce qui a trait à « La somme liée à l'incidence spéciale (SIS) »
 - Le bulletin d'information du Consortium Centre Jules-Léger « À la une »
8. Que la date de la prochaine rencontre du mois de février soit reportée étant donné que le 14 février 2023 est la fête de la Saint Valentin. La nouvelle date sera communiquée aux membres du comité par courriel après un sondage.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le Rapport n° 5 du CCED (2022-2023) présenté en date du 18 janvier 2023 soit reçu.

**L'adjointe à la surintendance de
l'éducation temporaire,**

Dounia Bakiri

Le président du comité,

Benoit Fortin

Le 18 janvier 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Calendriers scolaires 2023-2024

PRÉAMBULE

L'élaboration des calendriers scolaires (élémentaire et secondaire) pour l'année scolaire 2023-2024 est présentement en cours.

Depuis 2020, les responsables des conseils scolaires ont les outils pour préparer, adopter et présenter les calendriers scolaires au ministère de l'Éducation au plus tard le 1^{er} mai de chaque année.

L'année scolaire régulière est la période entre le 1^{er} septembre et le 30 juin.

SITUATION ACTUELLE

Une première ébauche a été développée en tenant compte de la *Loi sur l'éducation*, du Règlement 304, et des priorités provinciales en matière d'éducation pour les journées pédagogiques énoncées dans la Note Politique et programme no. 151 et du nombre de journées d'examen pour le palier secondaire.

Lors de l'élaboration des calendriers scolaires, nous devons tenir compte des calendriers scolaires des conseils scolaires limitrophes, partenaires avec le Conseil pour le consortium du transport. Pour ce faire, nous avons été en communication avec nos homologues, soit le Conseil scolaire catholique MonAvenir et le Conseil scolaire catholique Providence. Ces derniers nous ont informés qu'ils sont également en période de consultation.

Les calendriers scolaires proposés par le Conseil scolaire Viamonde reflète les propositions du ministère de l'Éducation, du Conseil scolaire Viamonde et des conseils scolaires limitrophes en matière de transport. Veuillez consulter les annexes A et B.

PROCESSUS DE CONSULTATION

Il est suggéré qu'une copie de l'ébauche des calendriers scolaires pour l'année scolaire 2023-2024 soit affichée au site Web à des fins de consultation auprès des directions d'école, des présidences des conseils d'école, des membres du comité de participation de parents, de la présidence de l'AEFO, de la FEESO, du SCFP et de l'ADFO dès le 19 janvier 2023.

Vous trouverez en annexe les calendriers scolaires proposés.

ÉCHÉANCE

La période de consultation du calendrier scolaire se tiendra du 19 janvier au 2 février 2023. Les commentaires et recommandations seront ensuite compilés et remis aux membres lors d'une réunion du Conseil subséquente pour l'approbation finale du calendrier.

La date limite de soumission de calendriers réguliers au Ministère est le 1^{er} mai 2023

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 18 janvier 2023 intitulé *Calendriers scolaires 2023-2024* soit reçu.

QUE les calendriers scolaires proposés soient envoyés aux instances habituelles pour fins de consultation.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,

Roland Desloges

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,

Michel Laverdière

p.j. (2)

POINT NO 5.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR ANNEXE A



Calendrier scolaire 2023-2024

Légende :

F	Jour férié
P	Journée pédagogique
C	Congé désigné par le Conseil

ÉBAUCHE

Conseil scolaire Viamonde

Palier : élémentaire secondaire

Écoles :
Toutes les écoles du Conseil scolaire Viamonde

MOIS	Journées d'enseignement élémentaire	L	Journées	1 ^{ère} semaine					2 ^e semaine					3 ^e semaine					4 ^e semaine					5 ^e semaine				
				M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	
Août					1	2	3	4	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30	31	
Septembre	19							1	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	29
Octobre	20	2			3	4	5	6	9	10	11	12	13	16	17	18	19	20	23	24	25	26	27	30	31			
Novembre	22					1	2	3	6	7	8	9	10	13	14	15	16	17	20	21	22	23	24	27	28	29	30	
Décembre	15							1	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	29
Janvier	18	1			2	3	4	5	8	9	10	11	12	15	16	17	18	19	22	23	24	25	26	29	30	31		
Février	19						1	2	5	6	7	8	9	12	13	14	15	16	19	20	21	22	23	26	27	28	29	
Mars	14						1	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	29	
Avril	21	1			2	3	4	5	8	9	10	11	12	15	16	17	18	19	22	23	24	25	26	29	30			
Mai	22					1	2	3	6	7	8	9	10	13	14	15	16	17	20	21	22	23	24	27	28	29	30	31
Juin	17	3			4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26	27	28					

Total secondaire		7	0
Total secondaire	187	7	0
194			

Remarque : Le calendrier scolaire 2023-2024 donne la possibilité de 194 jours de classe entre le 1er septembre 2023 et le 30 juin 2024. Chaque année scolaire comprend au moins 195 jours de classe dont **trois** jours sont désignés par le conseil comme journées pédagogiques rattachées aux priorités provinciales en matière d'éducation telles qu'énumérées dans la Note Politique/Programme #151. Quatre autres jours peuvent être désignés par le conseil comme journées pédagogiques. Les autres jours de classe constituent des journées d'enseignement. Un conseil scolaire peut désigner jusqu'à dix journées d'enseignement comme journées d'examen.

ANNEXE B POINT NO 5.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR



Calendrier scolaire 2023-2024

Légende :

F	Jour férié
P	Journée pédagogique
C	Congé désigné par le Conseil
E	Journée d'examen prévue (9 ^e à la 12 ^e année)

ÉBAUCHE

Conseil scolaire Viamonde

Palier : élémentaire secondaire

Écoles :
Toutes les écoles du Conseil scolaire Viamonde

MOIS	Journées d'enseignement 1 ^{er} élémentaire	1 ^{ère} semaine					2 ^e semaine					3 ^e semaine					4 ^e semaine					5 ^e semaine					
		L		M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
Août				1	2	3	4	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30	31	
Septembre 19							1	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	29
Octobre 20	2							9	10	11	12	13	16	17	18	19	20	23	24	25	26	27	30	31			
Novembre 22				1	2	3		6	7	8	9	10	13	14	15	16	17	20	21	22	23	24	27	28	29	30	
Décembre 15							1	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	29
Janvier 14	1	F		2	3	4	5	8	9	10	11	12	15	16	17	18	19	22	23	24	25	26	29	30	31		
Février 18					1	2		5	6	7	8	9	12	13	14	15	16	19	20	21	22	23	26	27	28	29	
Mars 14							1	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	29
Avril 21	1	F		2	3	4	5	8	9	10	11	12	15	16	17	18	19	22	23	24	25	26	29	30			
Mai 22				1	2	3		6	7	8	9	10	13	14	15	16	17	20	21	22	23	24	27	28	29	30	31
Juin 12	3			4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26	27	28					

Remarque : Le calendrier scolaire 2023-2024 donne la possibilité de 194 jours de classe entre le 1^{er} septembre 2023 et le 30 juin 2024. Chaque année scolaire comprend au moins 195 jours de classe dont **trois** jours sont désignés par le conseil comme journées pédagogiques rattachées aux priorités provinciales en matière d'éducation telles qu'énumérées dans la Note Politique/Programme #151. Quatre autres jours peuvent être désignés par le conseil comme journées pédagogiques. Les autres jours de classe constituent des journées d'enseignement. Un conseil scolaire peut désigner jusqu'à dix journées d'enseignement comme journées d'examen.

Total secondaire		7	0
Total secondaire	177	7	10
194			

Le 18 janvier 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Séance de consultation –École secondaire de l'est de Toronto du 30 novembre 2022

SITUATION ACTUELLE

Une séance de consultation et d'information en hybride (en présentiel et en virtuel) s'est tenue au siège social du Conseil Viamonde situé au 116, Cornelius Parkway, le 30 novembre 2022, de 18h à 20h. Lors de cette rencontre, l'administration a présenté une proposition de la zone de fréquentation de la nouvelle école, les derniers détails concernant la construction de l'édifice ainsi que les grandes lignes de la programmation scolaire qui sera offerte à compter de septembre prochain.

Durant cette rencontre, les participantes et participants ont pu se prononcer sur l'option proposée de zone de fréquentation et poser leurs questions sur l'ensemble du projet.

De façon plus spécifique, en soirée, plus de cent membres de la communauté scolaire ont participé en virtuel et six personnes étaient en présentiel. À ceux-ci s'ajoute aussi, le commentaire d'un parent, par courriel, pour demander de considérer la possibilité d'inclure la région de Leaside à l'est de Bayview à la zone de fréquentation de la nouvelle école.

Voici un aperçu des questions et des commentaires entendus en soirée :

Zone de fréquentation

Les membres de la communauté semblent satisfaits de la zone de fréquentation proposée. Aucune modification n'a été formulée.

La zone est délimitée par l'avenue Eglinton Est au nord, de la promenade Don Valley à l'ouest, du lac Ontario au sud et de l'avenue Midland à l'est (voir annexe A).

Construction de l'édifice

Des questions ont été soulevées au sujet de la rénovation et de la construction du bâtiment existant ainsi que de l'utilisation du voisinage, en ce qui a trait :

- à l'accès au parc Felstead;
- à l'accès à l'aire de jeux sur le toit pendant l'hiver;
- au déneigement du toit pendant l'hiver;
- à l'esthétique des clôtures sur le toit.

Les membres de la communauté ont également contesté la capacité physique de l'école et la rapidité à laquelle elle atteindra sa capacité maximale de 500 élèves. Les membres de la communauté ont recommandé fortement à plusieurs reprises de réviser annuellement dans les premières années d'ouverture de l'école les effectifs et de changer la zone de fréquentation au besoin afin d'éviter une surpopulation.

Programmation scolaire

Sur la programmation scolaire, les questions ont touché aux niveaux d'étude offerts dans sa première année d'ouverture, à l'inscription des élèves, aux demandes de fréquentation hors zone, à la prestation de services et de programmes spécialisés (MHS et programmes d'excellence; activités sportives; variété des cours offerts), ainsi qu'à la dotation du personnel (membres enseignants et direction).

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 18 janvier 2023 intitulé *Séance de consultation – École secondaire de l'est de Toronto* soit reçu.

QUE le Conseil adopte la zone de fréquentation proposée pour l'école secondaire de l'est de Toronto.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Roland Desloges

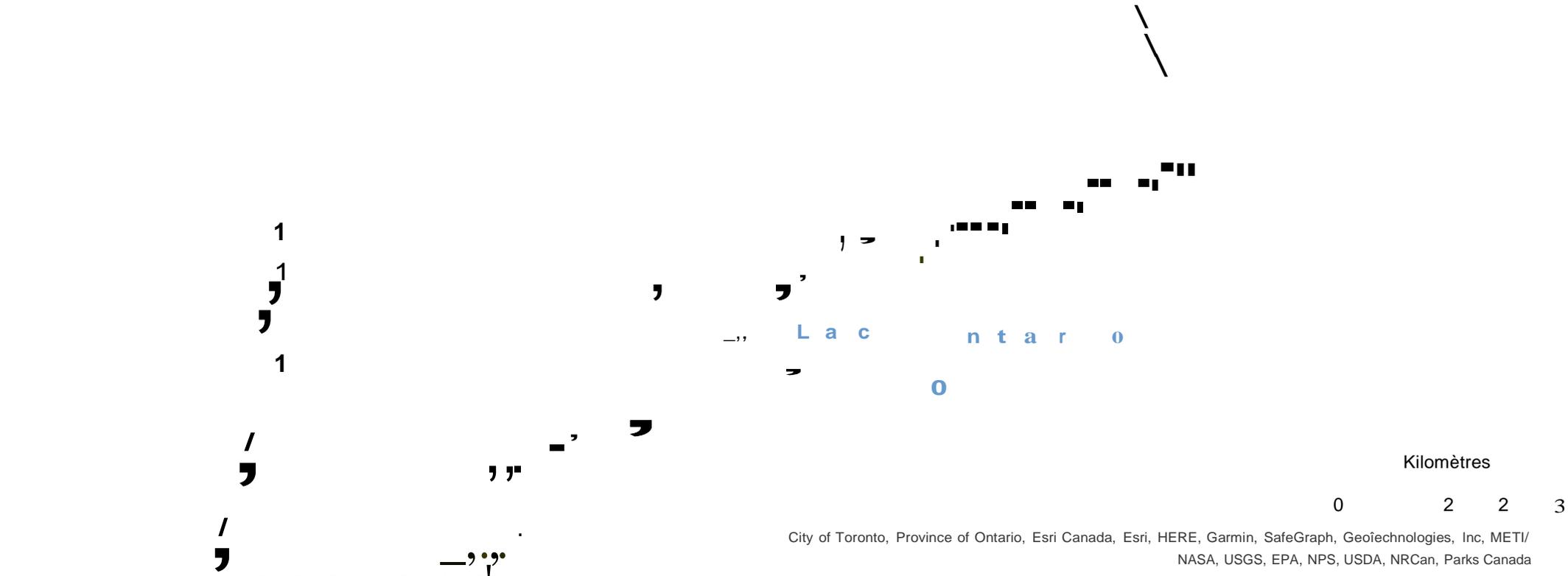
Le directeur du Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification,
Miguel Ladouceur

Le directeur des communications et du marketing,
Steve Lapierre

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p. j. (1)



ZONE DE FRÉQUENTATION

École secondaire Toronto Est

Adresse municipale:

Écoles du CS Viamonde

-  ÉST Toronto-Est
-  Secondaire
-  Élémentaire

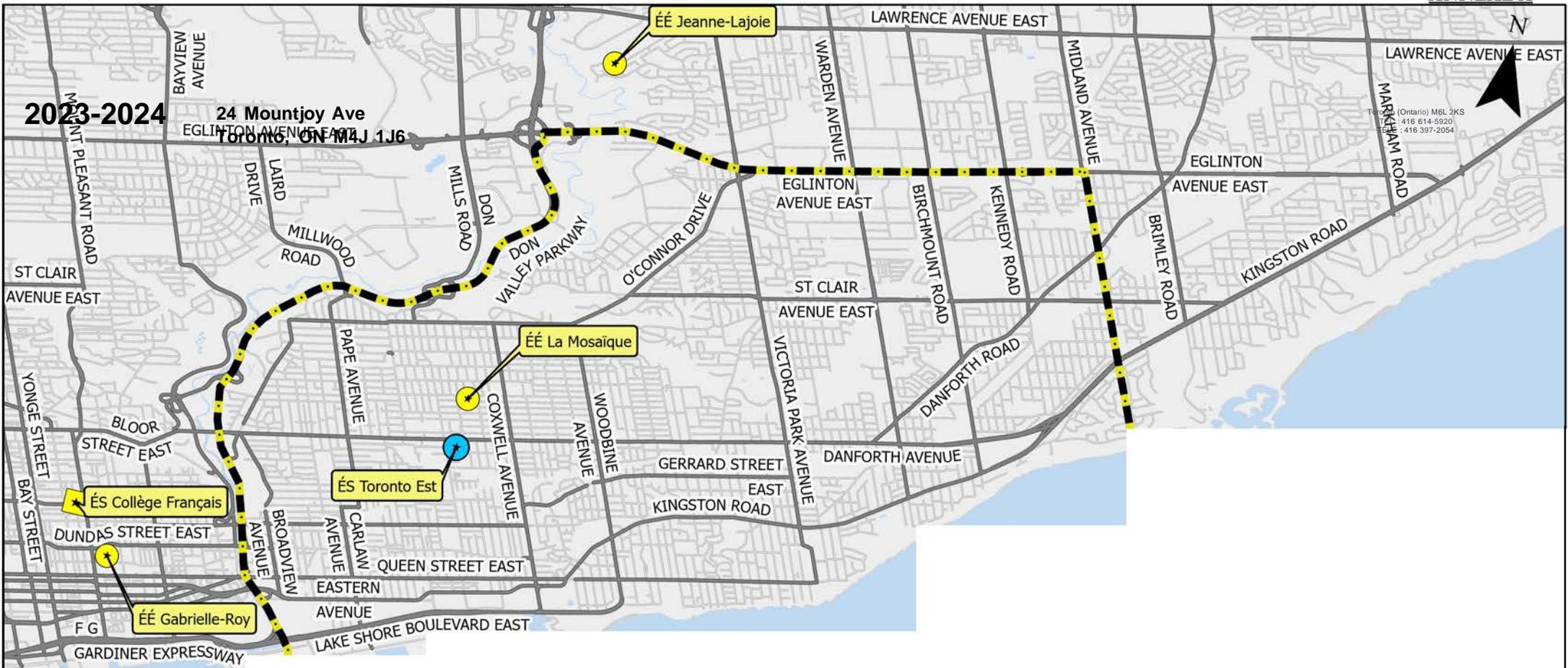
Zone ÉST Toronto Est -Routes principales

-  Routes principales
-  Routes secondaires

City of Toronto, Province of Ontario, Esri Canada, Esri, HERE, Garmin, SafeGraph, GeoTechnologies, Inc, METI/ NASA, USGS, EPA, NPS, USDA, NRCan, Parks Canada

2023-2024

24 Mountjoy Ave
Toronto, ON M4J 1J6



Le 18 janvier 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : SORTIES ÉDUCATIVES

Les sorties éducatives à l'extérieur de la province, ci-après, sont prévues :

Gaspésie, Québec

Lieu :	Gaspésie, Québec
École :	École secondaire Franco-Niagara
Date :	20 au 27 juin 2023
Niveau d'études :	11 ^e et 12 ^e année
Nombre d'élèves :	16
But du voyage :	Voyage de découverte pour les élèves de la MHS en tourisme et hôtellerie. Activités de découverte de la culture et la nourriture. Activités de plein air puisque la MHS est liée au programme d'excellence en plein air.
Coût par élève :	1 559,31 \$
Montant défrayé par l'élève :	246,81 \$ (après les levées de fonds)
Montant défrayé par l'école :	0 \$
Montant défrayé par le conseil d'école :	0 \$
Montant défrayé par un autre organisme :	0 \$
Montant défrayé par une autre subvention :	0 \$
Coût total de l'activité :	24 949 \$

Denholm, Québec

Lieu :	Denholm, Québec (Camp Air-Eau-Bois)
École :	École élémentaire Charles-Sauriol
Date :	15 au 17 février 2023
Niveau d'études :	6 ^e année
Nombre d'élèves :	49
But du voyage :	Sortie de graduation de fin d'année en lien avec l'apprentissage par expérience dans la nature.
Coût par élève :	375,63 \$
Montant défrayé par l'élève :	200 \$ (après les levées de fonds 3481\$)
Montant défrayé par l'école :	2 125 \$
Montant défrayé par le conseil d'école :	3 000 \$
Montant défrayé par un autre organisme :	0 \$
Montant défrayé par une autre subvention :	0 \$
Coût total de l'activité :	18 406 \$

Les sorties proposées respectent respecte la politique 3,26 *Sorties éducatives* du Conseil.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 18 janvier 2023 intitulé *Sorties éducatives* soit reçu.

QUE les demandes pour les sorties en Gaspésie et Denholm, dont le présent rapport fait l'objet, soient approuvées.

Préparé par :
La surintendante de l'éducation,
Isabelle Turcotte

Le surintendant de l'éducation,
Roland Desloges

Présenté par :
Le directeur de l'éducation par intérim,
Michèle Laverdière

Le 18 janvier 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Révision de la politique n° 1,12 - Communications

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la politique 1,12 a été revue.

SITUATION ACTUELLE

Comme il y a eu plusieurs changements à la *Politique n° 1,12 Communications* modifiée le 12 octobre 2018 (voir Annexe A), vous trouverez la version révisée par le comité des communications qui deviendra Pol. n° 1,107 *Communications* selon la nouvelle nomenclature (voir Annexe B).

Les changements apportés à la politique visent à clarifier son intention et à en simplifier la mise en œuvre.

Les directives administratives sont annexées à titre de renseignement (Annexe C).

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 18 janvier 2023 intitulé *Politique n° 1,12 - Communications* soit reçu.

QUE la *Politique n° 1,12 - Communications* soit approuvée telle que présentée.

Préparé par :

Le directeur des communications et du marketing,
Steve Lapierre

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim
Michel Laverdière

p. j. (3)

CONSEIL**Politique n° 1,12****COMMUNICATIONS****Approuvée le 30 mai 2009 Entrée****en vigueur le 30 mai 2009****Révisée le 12 octobre 2018****Révisée le 18 janvier 2023****Prochaine révision en 2025-2026**

Page 1 de 2

1. PRÉAMBULE

En raison de son caractère public, sa mission éducative, et de ses responsabilités en termes de redevabilité, le Conseil scolaire Viamonde doit assurer une communication ouverte et continue avec sa communauté, qu'il s'agisse d'élèves, de parents ou tuteurs, d'employés ou encore d'organismes partenaires.

Cette communication s'appuie sur ses valeurs : collaboration, cohérence, communication, respect des différences et leadership. La présente politique vise à fournir un cadre de référence et d'orientation relatif aux communications internes et externes du conseil. Elle s'applique à toutes les communications produites et publiées par le conseil, y compris par voie électronique. La langue de communication du conseil est le français.

2. OBJECTIF

Le conseil s'efforce d'entretenir une communication ouverte et bidirectionnelle avec les employés du Conseil, les écoles, les élèves, les parents, les partenaires et la communauté, en privilégiant un langage clair et sans ambiguïté. En vue d'informer sa communauté au mieux et d'assurer son rayonnement sur l'ensemble de son territoire, le Conseil :

- se dote d'une vision commune des communications
- adapte ses pratiques de communication aux besoins de sa communauté
- adopte un esprit de transparence et d'ouverture avec ses différents publics cibles
- saisit des occasions permettant d'accroître sa visibilité auprès de la communauté

3. SPHÈRES DE RESPONSABILITÉ**3.1 Communications externes**

La présidence ou son délégué est le porte-parole du Conseil auprès des médias et des instances officielles sur toute question relevant de la gouvernance. La présidence peut être appelée à expliquer les prises de positions, les orientations ou les décisions du Conseil.

La direction de l'éducation, ou son délégué, a la responsabilité première des communications externes pour les sujets touchant au fonctionnement du Conseil et des écoles ainsi que des programmes qui y sont offerts.

Les membres du conseil peuvent s'exprimer dans les médias sur une question strictement locale, en prenant soin d'en informer la présidence du conseil au préalable. Lorsqu'elles et ils s'expriment en public, les membres doivent clairement indiquer s'exprimer à titre personnel et n'engager aucunement le Conseil.

3.2 Communications internes

La communication interne est un outil d'animation, de motivation, d'information et de cohésion. La direction de l'éducation ou son délégué, est le porte-parole du Conseil pour les communications internes. Ces communications concernent les employés du Conseil et les communications périodiques découlant du fonctionnement ou de l'administration du Conseil avec les élèves, les parents, les conseils d'école et les partenaires. Toutes communications s'exercent dans un climat de confiance, de respect et de transparence entre les parties, et ce, en fonction des ressources disponibles.

3.3 Communications en situation d'urgence

Lorsque survient une situation d'urgence, le Conseil offre une information claire et en temps utile tant à l'interne qu'à l'externe. Le Conseil agit avec transparence en maintenant une communication constante et franche avec les parents, les élèves, son personnel et le public.

3.4 Communications avec le Conseil

Les membres du Conseil sont parties prenantes de l'organisation et doivent être gardés informés des grands enjeux propres au Conseil. Ainsi, l'administration du Conseil met en place une structure de communication visant à assurer que les membres élus ou nommés soient invités à participer aux événements du Conseil et des écoles dans leur secteur de représentation et informés des situations qui touchent les enjeux du Conseil dans leurs milieux respectifs.

COMMUNICATIONS**Approuvée le 30 mai 2009****Révisée le 18 janvier 2023****Prochaine révision en 2026-2027**

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

En raison de son caractère public, sa mission éducative, et de ses responsabilités en termes de redevabilité, le Conseil scolaire Viamonde doit assurer une communication ouverte et continue avec sa communauté, qu'il s'agisse d'élèves, de parents ou tuteurs, d'employés ou encore d'organismes partenaires.

Cette communication s'appuie sur ses valeurs : collaboration, cohérence, communication, respect des différences et leadership. La présente politique vise à fournir un cadre de référence et d'orientation relatif aux communications internes et externes du conseil. Elle s'applique à toutes les communications produites et publiées par le conseil, y compris par voie électronique. La langue de communication du Conseil est le français.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Conseil s'efforce d'entretenir une communication ouverte et bidirectionnelle avec les employés du Conseil, les écoles, les élèves, les parents, les partenaires et les communautés, en privilégiant un langage clair et sans ambiguïté. En vue d'informer ses communautés au mieux et d'assurer son rayonnement sur l'ensemble de son territoire, le Conseil :

- se dote d'une vision commune des communications;
- adapte ses pratiques de communication aux besoins de ses communautés;
- adopte un esprit de transparence et d'ouverture avec ses différents publics cibles;
- saisit des occasions permettant d'accroître sa visibilité auprès de ses communautés.

DOMAINES D'INTERVENTION**1. Communications externes**

La présidence ou son délégué est le porte-parole du Conseil auprès des médias et des instances officielles sur toute question relevant de la gouvernance. La présidence peut être appelée à expliquer les prises de positions, les orientations ou les décisions du Conseil.

La direction de l'éducation, ou son délégué, a la responsabilité première des communications externes pour les sujets touchant au fonctionnement du Conseil et des écoles ainsi que des programmes qui y sont offerts.

Les membres du conseil peuvent s'exprimer dans les médias sur une question strictement locale, en prenant soin d'en informer la présidence du conseil au préalable. Lorsqu'elles et ils s'expriment en public, les membres doivent clairement indiquer s'exprimer à titre personnel et n'engager aucunement le Conseil.

2. Communications internes

La communication interne est un outil d'animation, de motivation, d'information et de cohésion. La direction de l'éducation ou son délégué, est le porte-parole du Conseil pour les communications internes. Ces communications concernent les employés du Conseil et les communications périodiques découlant du fonctionnement ou de l'administration du Conseil avec les élèves, les parents, les conseils d'école et les partenaires. Toutes communications s'exercent dans un climat de confiance, de respect et de transparence entre les parties, et ce, en fonction des ressources disponibles.

3. Communications en situation d'urgence

Lorsque survient une situation d'urgence, le Conseil offre une information claire et en temps utile, tant à l'interne, qu'à l'externe. Le Conseil agit avec transparence en maintenant une communication constante et franche avec les parents, les élèves, son personnel et le public.

4. Communications avec le Conseil

Les membres du Conseil sont partis prenantes de l'organisation et doivent être gardés informés des grands enjeux propres au Conseil. Ainsi, l'administration du Conseil met en place une structure de communication visant à assurer que les membres élus ou nommés soient invités à participer aux événements du Conseil et des écoles dans leur secteur de représentation et informés des situations qui touchent les enjeux du Conseil dans leurs milieux respectifs.

COMMUNICATIONS**Approuvées le 30 mai 2009****Révisées le 18 janvier 2023****Prochaine révision en 2026-2027**

PRÉAMBULE

La qualité des communications au sein d'une organisation dépend de la volonté de l'organisme à mettre en place et à respecter les mécanismes encadrant cette communication.

MODALITÉS

Mettre en place des balises claires et transparentes facilitant la mise en application de la politique des communications du Conseil.

1. Publics cibles

Les directives administratives s'appliquent à toutes les communications du Conseil à l'intention aussi bien de ses instances à l'interne que les groupes externes.

1.1 Instances à l'interne :

- les élèves;
- les membres du personnel;
- les membres du Conseil;
- les parents d'élèves;
- les syndicats et associations professionnelles;
- les bénévoles;
- les conseils d'école.

1.2 Groupes externes :

- les élèves diplômés;
- les futurs élèves et les familles;
- les familles d'ayants droit non inscrites dans une école Viamonde;
- les futurs membres du personnel;
- les garderies;
- la communauté francophone vivant sur le territoire du Conseil;
- les partenaires du réseau de l'éducation;
- le ministère de l'Éducation;
- les entreprises et les employeurs en général;
- les médias;
- le grand public.

COMMUNICATIONS**2. Sphères d'activité****2.1 Communication interne**

Le Conseil a besoin de s'adresser régulièrement aux instances internes sur plusieurs sujets afin de les consulter, de les informer ou de diffuser les succès et les réalisations des élèves et du personnel à l'ensemble de sa communauté.

De plus, le Conseil reçoit régulièrement de l'information de groupes externes qu'il juge pertinent de rendre accessible aux instances à l'interne.

En conséquence, le Conseil favorise une communication bidirectionnelle avec les instances à l'interne afin de les tenir informées et de se tenir au fait de leurs opinions et réactions sur les sujets qui les intéressent.

Afin de maximiser l'impact de ses communications internes, le Conseil respecte une structure de diffusion de l'information afin de présenter un message unifié. Cette communication sera diffusée à partir d'un point central :

- la présidence du Conseil pour les questions à caractère politique;
- la direction de l'éducation pour les questions à caractère administratif et pédagogique.

2.2 Communication externe

Le Conseil exercera une communication régulière, accessible, pertinente, et ce, en fonction des ressources disponibles. Cette communication vise principalement à :

- diffuser la mission et la vision du Conseil ainsi que ses valeurs;
- souligner et publier les succès des élèves et du personnel du Conseil;
- faire la promotion de la qualité et du caractère avant-gardiste des programmes et services offerts par le Conseil;
- faire la promotion de l'importance et de la raison d'être de l'éducation laïque de langue française offerte par le Conseil auprès du public tant francophone qu'anglophone;
- augmenter la notoriété du Conseil en diffusant une image de marque forte;
- recruter des élèves et favoriser leur fidélisation;
- recruter du personnel et favoriser leur fidélisation.

Afin de maximiser l'impact de ses communications externes le Conseil respecte une structure de diffusion de l'information afin de présenter un message unifié représentant la vision et les valeurs du Conseil. Cette communication sera

COMMUNICATIONS

diffusée à partir d'un point central :

- la présidence du Conseil pour les questions à caractère politique;
- la direction de l'éducation pour les questions à caractères administratif et pédagogique.

Toutes les demandes d'information provenant des médias sont transférées automatiquement au Secteur des communications et du marketing, qui après discussion avec la direction de l'éducation assurera le suivi adéquat des requêtes.

2.3 Internet**2.3.1 Sites Internet des écoles (incluant les médias sociaux)**

Les écoles y affichent, dans le respect des valeurs et des normes graphiques du Conseil, des informations, photos, dessins ou vidéos qui témoignent de leur dynamisme et qui moussent l'intérêt collectif envers l'école elle-même et le Conseil.

Les sites Internet des écoles véhiculent de l'information utile aux élèves et aux parents sur les activités scolaires, les règlements, le code de vie, l'horaire de classe ou tout autre sujet jugé pertinent par la direction d'école.

2.3.2 Site Internet du Conseil (incluant les médias sociaux)

Le Conseil y affiche des informations, des photos ou des vidéos qui témoignent de son dynamisme et de celui de ses écoles en vue de mousser l'intérêt collectif envers le Conseil et l'éducation laïque de langue française.

Le site Internet du Conseil véhicule de l'information utile aux élèves, aux parents et au public en général sur les bases de l'éducation laïque de langue française, sa mission et sa vision en plus de sa devise, ses valeurs, son approche pédagogique, son administration et tout autre sujet jugé pertinent par le directeur de l'éducation.

2.3.3. Site Intranet

Le site Intranet du Conseil véhicule de l'information utile aux membres du personnel en matière de ressources humaines, de gestion des affaires, de la gestion des immobilisations, des services éducatifs et des communications et tous les autres sujets jugés pertinents pour

COMMUNICATIONS

maintenir un haut niveau d'efficacité au Conseil et dans les différents Secteurs et Services.

2.4 Communication de crise ou situation d'urgence

Lorsque survient une situation d'urgence ou de crise, la direction d'école, la direction de service ou de secteur avise sans tarder la surintendance ou la direction de l'éducation ainsi que la direction du Secteur des communications et du marketing.

Le Secteur des communications et du marketing recommande des stratégies de communication à la direction de l'éducation qui prend la décision finale.

2.5 Communications avec le Conseil

Les membres du Conseil sont partis prenantes de l'organisation et doivent être gardés informés des grands enjeux propres au Conseil. Ainsi, le Conseil veille à mettre en place des lignes directrices comprenant une structure de communication visant à assurer que les membres élus ou nommés soient invités à participer aux événements du Conseil et des écoles dans leur secteur de représentation et informés des situations qui touchent les enjeux du Conseil dans leurs milieux respectifs.

De même, la direction de l'Éducation informe la présidence du Conseil lorsque de son avis, les membres, par leur propos ou leurs actions en séances du Conseil ou lors de rencontres en comité de travail, sont hors-sujet, dépassent des limites de leur rôle de gouvernance ou vont à l'encontre des politiques du Conseil.

3. Rôles et responsabilités des intervenants**3.1 Présidence du Conseil**

Conformément à la *Loi sur l'éducation*, la présidence du Conseil tient le rôle de porte-parole lorsque les informations à diffuser ont trait à la gouvernance, aux politiques, aux orientations stratégiques ainsi qu'aux décisions prises par les membres du Conseil. En cas d'absence de la présidence, ou à sa demande, la vice-présidence du Conseil ou la direction de l'éducation peuvent s'acquitter de ce rôle.

COMMUNICATIONS**3.2 Direction de l'éducation**

La direction de l'éducation a la responsabilité de prendre la parole lorsque les informations à diffuser ont trait à la gestion et aux opérations quotidiennes du Conseil, à l'approche pédagogique et aux pratiques éducatives. En cas d'absence, ou à sa demande, une surintendance de l'éducation ou la direction des communications et du marketing peut s'acquitter de cette responsabilité.

3.3 Secteur des communications et du marketing

Le Secteur des communications et du marketing est le point de convergence du Conseil en matière de communications :

- il élabore un plan de communication en fonction de la politique des communications;
- il harmonise les communications internes et externes pour les différentes composantes du Conseil;
- il planifie et gère les campagnes de communications, de relations publiques et de marketing;
- il agit en tant qu'expert-conseil auprès des secteurs, des services et des écoles en matière de communication tant à l'externe qu'à l'interne.
- il reçoit toutes les demandes des médias et en assure le suivi en accord avec la direction de l'éducation.

3.4 Membres du Comité exécutif et directions de service

Les surintendances de l'éducation et des affaires, les directions de secteur et les directions de service se rendent disponibles auprès des écoles ou des différents secteurs et services, incluant le Secteur des communications et du marketing, afin de répondre aux questions, émanant tant des instances à l'interne que des groupes à l'externe, pour des questions qui touchent leur champ d'expertise ou de responsabilité. L'information fournie sera efficace, précise, offerte avec diligence, en respectant les délais de tombée de média. Les directions de secteur et de service réfèrent au Secteur des communications et de marketing, toutes les communications impliquant les médias.

3.5 Directions d'école

Les directions d'école définissent leur démarche de communication en s'appuyant sur la politique des communications. Elles gèrent, en lien avec le Secteur des communications et du marketing, toutes les communications de relations publiques, de marketing ou de relations de presse.

COMMUNICATIONS

De plus, les écoles doivent transmettre au Secteur des communications et du marketing, toutes les initiatives promotionnelles, publicitaires et ententes communautaires ou de commandites pour approbation avant la production finale ou la diffusion. Les directions d'école réfèrent au Secteur des communications et du marketing, toutes les communications impliquant les médias spécialement dans les cas d'urgence et de crise.